

PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU)

Modification n°3

5 - ZONAGE

ECHELLE :

1:1 000


eau et territoires durables

PLU approuvé le 21 mai 2013

Révision générale approuvée le 28 février 2017

Modification n°1 du PLU approuvée le 16 février 2021

Révision allégée n°1 du PLU approuvée le 16 février 2021

Révision allégée n°2 du PLU approuvée le 17 décembre 2024

Révision allégée n°3 du PLU approuvée le 17 décembre 2024

Modification n°2 du PLU approuvée le 19 mai 2025

Modification n°3 du PLU approuvée le 30 juin 2026



Altereo - 2 av. Madeleine Bonnaud - 13770 VENELLES
Tél : 04 42 34 00 68 - www.altereo.fr

LEGENDE

 Zonage du PLU

 Zonage du PLU concerné par le SPR

Prescriptions surfaciques

 Elément paysager remarquable

 Espace Boisé Classé

 Emplacement réservé

 Changement de destination des bâtiments agricoles pour l'habitat

 Changement de destination des bâtiments agricoles pour l'hôtellerie

 Changement de destination des bâtiments agricoles pour l'hôtellerie et le commerce

 Orientation d'aménagement et de programmation n°3

 Orientation d'aménagement et de programmation n°2

 Orientation d'aménagement et de programmation n°1

 Secteur de mixité sociale (L.151-15 CU) : Toute opération de plus de 8 logements devra comprendre un minimum de 30% de logements sociaux

 Secteur de majoration du volume constructible (L.151-28 CU)

 Recul par rapport aux rivières, canaux et ruisseaux : Recul 6 m / 20 m

 Recul par rapport aux rivières, canaux et ruisseaux : Recul 0 m / 6 m

 Recul par rapport aux rivières, canaux et ruisseaux : Recul 0 m / 12 m

 Recul par rapport aux rivières, canaux et ruisseaux : Recul 3 m / 3 m

 Recul par rapport aux rivières, canaux et ruisseaux : Recul 6 m / 6 m

 Recul par rapport aux rivières, canaux et ruisseaux : Recul 10 m / 10 m

 Périètre du PPRif

 Périètre des zones humides

Prescriptions linéaires

 Réseau des canaux et filiales

 Alignements de haies à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Désignation	Superficie	Destination	Bénéficiaire
ER 1	0,2 ha	Voie d'accès	Commune
ER 2	0,8 ha	Elargissement du chemin	Commune
ER 4	0,07 ha	Voie d'accès	Commune
ER 5	0,1 ha	Cheminement piéton	CCPSMV
ER 6	0,75 ha	Agrandissement du chemin	Commune
ER 7	1,3 ha	Agrandissement du chemin	Syndicat Mixte Forestier
ER 8	0,8 ha	Agrandissement du chemin	Syndicat Mixte Forestier
ER 9	0,5 ha	Agrandissement du chemin	Commune
ER 10	0,1 ha	Voie d'accès	Commune
ER 11	0,4 ha	Bords de Sorgue	CCPSMV
ER 12	2,2 ha	Agrandissement du chemin	Commune
ER 13	0,3 ha	Equipeement scolaire et sportif, aire de stationnement	Commune
ER 14	0,5 ha	Aire de stationnement	Commune
ER 16	2 ha	Installation d'intérêt général	CCPSMV
ER 17	0,05 ha	Voie d'accès	Commune
ER 18	13,3 ha	Travaux sur la RD900	Conseil Départemental
ER 19	0,15 ha	Création d'un giratoire	Conseil Départemental

